

ministère étudient les questions relatives au marché de l'argent et à la vente des valeurs d'État. Je projette de faire là-dessus une déclaration ultérieure, après que j'en saurai davantage sur les idées et les actes des bourses et des autorités provinciales.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Le ministre des Finances nous dirait-il si la Royal Securities Corporation Limited continuera de jouir des réescomptes de la Banque du Canada une fois entre des mains étrangères?

L'hon. M. Benson: A vrai dire, c'est là l'une des questions qu'examinent la banque et les représentants de mon ministère.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre ne pense-t-il pas qu'il ne serait que juste pour tous les intéressés si la société acquéreuse savait quel rapport elle aurait avec la Banque du Canada et l'ensemble de nos structures financières.

M. l'Orateur: Le député demande l'opinion du ministre. La question est irrecevable.

[Français]

LES POSTES

MONTRÉAL—À PROPOS DE L'UTILISATION D'UNE CERTAINE BOÎTE POSTALE

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Communications.

A-t-il l'intention de faire enquête et de prendre les mesures nécessaires en vue d'interdire l'utilisation de la boîte postale n° 1691, du district postal 101 de Montréal, qui sert à distribuer de la documentation à domicile, en vue d'assurer un service prompt et courtois à tous les homosexuels qui demandent des renseignements.

M. l'Orateur: Je crois que cette question pourrait être inscrite au *Feuilleton*.

[Traduction]

L'IMMIGRATION

LES RÈGLEMENTS RÉGISSANT LES JUIFS D'IRAQ, DE LA RÉPUBLIQUE ARABE UNIE ET DE SYRIE

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Les Juifs qui se trouvent actuellement en Irak, dans la République Arabe Unie et en Syrie seront-ils considérés comme des réfugiés s'ils demandent des visas d'immigration?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, les personnes dont mon honorable ami parle ne sont pas des réfugiés selon la définition ordinaire de ce mot, puisqu'ils demeurent encore dans leur pays de résidence. Normalement, la définition du réfugié acceptée sur le plan international est celle-ci: personne qui a quitté son pays d'origine et qui ne tient pas à y retourner par crainte de persécutions.

Je dirai à mon honorable ami que nous avons discuté d'une aide possible aux personnes auxquelles il pense. Mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et moi-même avons étudié la chose avec le *Canadian Jewish Congress*.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Songe-t-on à édicter des règlements relatifs aux réfugiés, afin que, au lieu d'étudier chaque cas isolément, on puisse se reporter à un code.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, une telle mesure me paraît utile. Nous avons exprimé notre intention de nous conformer à la convention internationale sur le protocole; au moment de la révision de la loi, il y aurait peut-être lieu de préciser nettement notre politique générale à l'égard des réfugiés. Il est vrai que, de temps à autre, des dispositions spéciales ont été adoptées qui, à tout prendre, ont été d'un grand bénéfice pour les intéressés. La flexibilité aurait donc certains avantages.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il nous dire si les déserteurs et les réfractaires américains sont considérés comme des réfugiés?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je doute que la question soit recevable. Si le ministre juge devoir y répondre, il le peut.

L'hon. M. MacEachen: La réponse est «non», monsieur l'Orateur.

L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE LAITIÈRE—LA NÉGLIGENCE DE LA COMMISSION À RÉPONDRE AUX PRODUCTEURS DE CRÈME

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Je m'excuse de ma voix rauque, mais la nature de la question exige que je la pose.

Pourquoi la Commission canadienne du lait ne répond-elle pas aux demandes de renseignements des producteurs de crème qui, après